

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC - 5 1980



Distr.
GENERALE

A/C.5/35/73/Corr.1
2 décembre 1980
ANGLAIS, CHINOIS,
ESPAGNOL, FRANCAIS
ET RUSSE SEULEMENT

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 80 a) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT
ET PAIX

CONFERENCE MONDIALE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.3/35/L.23/Rev.1

Etat soumis par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

Rectificatif

Page 8

Supprimer le paragraphe 26 et le remplacer par le texte ci-joint.

26. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.23/Rev.1, l'Assemblée générale approuverait le programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, publié sous la cote A/CONF.94/35, tel qu'il a été adopté à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Le programme d'action, au paragraphe 269, prévoit que les programmes radiophoniques hebdomadaires actuellement consacrés aux femmes devraient être prolongés pendant toute la durée de la Décennie ou au-delà si besoin est, et que des dispositions devraient être prises en vue de l'adapter en plusieurs langues et de le diffuser plus largement.

27. Le programme radiophonique hebdomadaire en anglais serait maintenu et serait diffusé par 250 réseaux et stations de radio, au lieu de 180 à l'heure actuelle. En même temps, des programmes radiophoniques en arabe, français et espagnol seraient produits et distribués selon le mode de répartition suivant : 150 réseaux pour ceux en français et en espagnol, et 30 pour ceux en arabe.

28. En 1980, des dispositions ont été prises dans le cadre de l'assistance temporaire en vue du recrutement d'un rédacteur/producteur (P-3) et d'un assistant à la production (G-5) pour la préparation des programmes radiophoniques. On propose de maintenir ces postes en 1981 et de les convertir en postes temporaires. Il faudrait également prévoir des frais de déplacement pour permettre le rassemblement de matériaux d'information appropriés et originaux pouvant servir à la préparation des programmes. En ce qui concerne les programmes en arabe, français et espagnol, ils seraient entrepris dans le cadre d'accords contractuels pour lesquels un financement suffisant devrait également être prévu. En outre, il faudrait faire l'acquisition d'une certaine quantité de rubans magnétiques pour l'enregistrement des programmes radiophoniques, et prendre des dispositions pour assurer leur distribution aux réseaux et stations de radio.

29. On estime que le coût total de la continuation des programmes radiophoniques et de leur diffusion sur une plus grande échelle se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements	46 600
Dépenses communes de personnel	14 900
Déplacements	10 000
Services contractuels	32 000
Coûts de distribution	20 000
Acquisition de rubans	24 000
	<hr/>
Total	147 500
	<hr/> <hr/>

30. Le coût des services communs en ce qui concerne les deux postes ci-dessus est estimé à 6 320 dollars, qui se répartissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Locaux	
Bureaux	4 700
Services d'entretien	200
Fournitures de bureau	240
Location de machines de bureau	180
Communications	1 000
	<hr/>
Total	6 320
	<hr/> <hr/>

31. Si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.23/Rev.1, son application entraînera des dépenses supplémentaires, pour lesquelles il faudra prévoir pour 1981 les crédits additionnels ci-après :

		<u>Dollars</u>
Département des affaires économiques et sociales internationales	Chapitre 6	131 200
CESAP	Chapitre 11	27 300
CEPAL	Chapitre 12	32 800
CEA	Chapitre 13	29 100
CEAO	Chapitre 14	26 400
Département de l'information	Chapitre 27	147 500
Bureau des services généraux	Chapitre 28	32 900
Contributions du personnel	Chapitre 31	79 200
		<hr/>
	Total	506 400
		<hr/> <hr/>

L'inscription d'un crédit au chapitre 31 du budget-programme au titre des contributions du personnel serait compensée par une augmentation correspondante des recettes au chapitre premier des recettes.
